
Contribuons à construire l'**AVENIR** des **ENFANTS** en toute indépendance

Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Élèves

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{er} octobre 2026

Mobilisations lycéennes : entendre les élèves, protéger les jeunes, refuser toute violence

À l'attention du ministre de l'Éducation nationale et du ministre de l'Intérieur,

Les mobilisations observées dans plusieurs lycées expriment notamment des préoccupations légitimes relatives aux moyens, aux remplacements d'enseignants, manque de professeurs, de personnels médico-sociaux et aux conditions d'étude (classes surchargées, bâti scolaire, emplois du temps à amplitude importante et discontinue...). L'**UNAAPE**, l'une des organisations nationales de parents d'élèves de l'enseignement public, estime que la parole des lycéens doit être entendue et que leur sécurité doit rester une priorité absolue. L'une ne saurait être invoquée pour écarter l'autre.

Les lycéens doivent pouvoir exprimer leurs préoccupations, débattre et se mobiliser dans le respect des personnes et des biens. Les violences, les menaces et les dégradations n'ont pas leur place dans cette mobilisation. Elles mettent des jeunes et des adultes en danger et détournent l'attention des questions que les élèves souhaitent soulever. Nous refusons tout autant que les actes de quelques-uns soient imputés indistinctement à l'ensemble des lycéens mobilisés.

Nous demandons au ministre de l'Éducation nationale que les préoccupations exprimées par les élèves soient examinées avec eux, les personnels et les représentants des parents, au plus près des établissements concernés. Écouter ne signifie pas approuver toutes les formes d'action ; cela signifie apporter des réponses aux difficultés signalées et maintenir des voies de dialogue ouvertes, y compris lorsque la situation est tendue.

Nous demandons au ministre de l'Intérieur que la protection des personnes, en particulier des mineurs, guide toute intervention aux abords des lycées et/ou collèges. Lorsqu'un débordement exige une réponse, celle-ci doit être adaptée aux faits, nécessaire et proportionnée, en distinguant les auteurs de violences des élèves qui s'expriment pacifiquement. La présence de nombreux mineurs impose une vigilance particulière. Condamner les violences ne constitue pas un blanc-seing pour un usage indifférencié ou disproportionné de la force.

L'**UNAAPE** refuse que la parole des lycéens et l'inquiétude de leurs parents soient instrumentalisées dans un débat politique partisan. Notre position est indépendante : ni complaisance envers les violences, ni mise en cause collective des élèves, mais une exigence de sécurité, de discernement et de dialogue.

Aux associations locales de parents confrontées à ces situations, l'**UNAAPE** exprime son soutien. Elles doivent pouvoir faire remonter les préoccupations des familles, demander des informations fiables sur la sécurité et l'accueil des élèves, et contribuer au dialogue avec les établissements et les autorités locales, sans être sommées de choisir entre la protection des jeunes et le respect de leur liberté d'expression.

Le Conseil d'Administration de l'UNAAPE

Contact presse et institutionnel :

Nabil Bouzerna : 07 82 02 61 71 / presidence@unaape.asso.fr

« Être autonome, c'est avoir des convictions, prendre des positions et prendre le risque de les défendre. »

UNAAPE - Courriel : secretariat@unaape.asso.fr

42, rue Carvès - 92120 Montrouge / Téléphone : 01 40 92 16 61 - Site : <https://unaape.asso.fr>

Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901. Association enregistrée sous le n° W921000656.

Reconnue d'utilité publique en date du 22 juillet 1987. Reconnue par le ministère de l'Éducation nationale.

Agréée par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.